

Procès-verbal du Conseil communal de Vuarrens le 25 avril 2017

Bureau du conseil : Patrick Vallotton, président, Céline Brocard, vice-présidente, Anne-Laure Zürcher, scrutatrice, Damien Monod, scrutateur, Pierre-André Buffat, scrutateur suppléant, Raphaël Pedrazzini, scrutateur suppléant.

Secrétaire : Céline Perrin

Municipalité : Isabelle Wipfli-Thonney, syndique, Jean-Philippe Buffat, vice-syndic, Hermann Gerber, Linda Cotti Brisebois, Nathalie Golaz

Conseil : Effectif : 35 / Quorum : 18 / Présents: 33 / Excusés :2 / Absents : 0 / Majorité : 18

| | Sujets | Qui | Quoi / comment | Décisions |
|---|-----------------------------------|--------------|--|--|
| 1 | Bienvenue, appel et ordre du jour | P. Vallotton | Le président souhaite la bienvenue à l'assemblée. Il informe qu'il a reçu une lettre de Jean-Paul Ducret qui revient sur son parcours au sein du conseil, les personnes intéressées peuvent demander à la lire après la séance. L'OJ est adopté | Séance ouverte à 20h00. L'OJ est adopté |
| 2 | PV du 06.12.2016 | P. Vallotton | <u>H. Vallotton</u> : au point 9 son prénom commence par un H et pas un A. Le bureau précise également que la date de l'adoption du PV est le 25 avril et non le 21 mars. Le PV du 06.12.2016 modifié est adopté. | Le PV du 06.12.2016 modifié est adopté |
| 3 | Communications du conseil | P. Vallotton | Informe que suite à ses propos tenus de la dernière séance, J.P. Buffat a présenté ses excuses. Il ne pensait pas ses paroles et elles n'auraient pas du être tenues même si c'était une période difficile. On peut les accepter et considérer l'incident clos. Le service juridique du canton va venir le 06 juin prochain faire une présentation afin d'expliquer les rôles de chacun, cela a un intérêt vu le contexte actuel, il en parlera plus tard. Cela va durer environ 1 heure, la présentation est pour nous donc il serait bien que si nous avons des idées de sujets à traiter ou des questions à poser de les lui soumettre rapidement par mail ou courrier afin qu'il puisse les transmettre dans le but qu'ils puissent se préparer. Aimerait nous donner quelques informations sur la vie du conseil : Depuis l'arrivée du nouveau préfet, le style de gestion a un peu changé et avec les nombreux changements liés à la nouvelle législatures(nouvelles personnes, nouvelles idées etc) il y a beaucoup de remises en questions et de discussions entre la municipalité, le préfet et le Conseil. Il en ressort qu'il a l'impression que l'on a tendance à minimiser le rôle du Conseil (législatif).. Regrette de ne pas avoir de réponses claires à certaines questions et s'étonne à devoir discuter de manière beaucoup plus régulière avec le Préfet depuis quelques temps (quand ce n'est pas le service juridique du Canton). Ses démarches ont pour unique objectif de préserver nos droits, dans le but que le système politique suisse soit respecté. Nous aurons un exemple au point 6 de l'ordre du jour. Voilà la position qu'il tient, nous informe qu'il va se représenter aux prochaines élections mais si quelqu'un veut proposer une nouvelle vision, libre à lui et libre ensuite aux conseillers de voter en connaissance de cause. | |
| 3 | | I. Balitzer | N'a rien compris. Comprend les positions divergentes mais pas sur quoi, aimerait plus de transparence pour le soutenir éventuellement. | |

| | | | | |
|---|--|----------------------------|---|--|
| | | | | |
| 3 | | P. Vallotton | <p>Répond par un exemple : cette motion, dont on aborde le point en janvier dans une discussion alors qu'elle a été votée il y a une année et que les extraits et autres ont été envoyés, qui apparemment devrait être un postulat. Ce positionnement n'est pas officiellement défendu et des réponses restent ouvertes. A d'autres exemples, parfois insignifiants mais leur nombre et leur fréquence lui laisse avoir le très personnel sentiment qu'on a tendance à minimiser le rôle du conseil.</p> <p>Effectivement avec la nouvelle législation des choses ont changé dans le fonctionnement et aucune formation ni information ciblée n'a été proposée par la préfecture ou le Canton. Il n'est pas très à l'aise avec cela.</p> | |
| 3 | | I. Balitzer | Se demande si c'est fondamental ou de la communication qui est difficile. Cela sera peut-être plus clair ensuite. | |
| 3 | | P. Vallotton | Sans doute un peu des deux. En parlant du changement de préfet, avant avec M. Piot il y avait beaucoup de bon sens, il parlait beaucoup du « droit coutumier » dans lequel le Président se retrouvait. Aujourd'hui on est très souvent à devoir sortir les lois, les règlements et travailler avec les instances juridiques. Un exemple lorsque la commission des finances qui a voulu avoir accès à certains documents personne n'a pris position, il a fallu aller jusqu'au canton pour que quelqu'un décide. | |
| 4 | Communications de la municipalité | I. Wipfli - Thonney | <p>Ne va pas répondre tout de suite à ce qui vient d'être dit mais tient à relever que par rapport aux impôts, la municipalité a pris position, a tenu son point et avait raison.</p> <p>Chaque municipal va faire un résumé de ses dicastères.</p> <p>Relève les affaires où elle a du faire intervenir le droit de plaider qui a été accordé lors du dernier conseil. Le 24 janvier elle a été convoquée par le tribunal cantonal dans un litige qui concernait la police des constructions. Un voisin qui avait fait opposition faisait recours contre la décision de la commune de lever cette opposition. Chacun était accompagné d'un avocat et la position de la commune était de trouver un accord entre ces deux personnes.</p> <p>Accord trouvé après 1h de discussion mais juste avant de signer il y a eu rétractation, il a encore fallu 3 semaines pour trouver un accord et résoudre le cas.</p> <p>Éoliennes : Ne s'est pas passé grand-chose depuis la dernière présentation. Il y a eu la séance d'information le 4 mars à Villars-le-Terroir. Sur 2000 habitants seules 60 personnes se sont déplacées. Les personnes présentes étaient un peu déçues, car il y a eu très peu d'information sur le projet car il n'est pas assez avancé. Le projet de Vuarrens est en standby.</p> <p>Pour le projet « Tout Vents », les mesures sont finies mais pas analysées, donc là encore on attend pour la suite.</p> | |
| 4 | | J.P. Buffat | <p>Au niveau de l'eau ainsi que de l'épuration il ne s'est pas passé grand-chose.</p> <p>Pour ce qui est des Finances : le nouveau boursier a commencé au début du mois, cela semble bien se passer, il s'entend bien avec la secrétaire.</p> <p>Présente les comptes définitifs pour la réfection du collecteur du Chauchy.</p> <p>Toujours pour les finances, au niveau des hypothèques ça suit son cours, vont bientôt signé pour de nouvelles hypothèques à des taux défiant toutes concurrences.</p> | |
| | | | | |

| | | | | |
|---|--|-------------------------------|--|--|
| 4 | | H. Gerber | <p>Forêts : rien de particuliers.</p> <p>Routes : les travaux avancent bien, cela devrait être terminé d'ici 2 mois. D'ici là, l'abribus qui est mis à l'enquête, va se situer au niveau de l'ancien poids public, ça sera une structure en bois. A Vuarrengel, projet de deux abri mais doit encore voir avec le géomètre afin d'être sûr que l'on se trouve sur du terrain communal.</p> <p>Eclairage : l'éclairage de « la Croix » va être fait.</p> <p>Pour revenir à la route, le tapis final va être fait sur un week-end normalement, on sera informé via Vuarrens Info ou tout ménage.</p> <p>Remercie les riverains pour leur compréhension durant ces travaux.</p> <p>Présente les comptes définitifs de la rénovation de la grande salle ainsi que ceux du Lion d'Or.</p> | |
| 4 | | L. Cotti Brisebois | <p>ASIRE : Le 9 mars il y a eu un accident avec le bus. Tout a bien été pris en charge au niveau de la crise. Mais 71 élèves sont transportés par jour. La muni a écrit pour demander un car plus grand soit de 90 places. L'ASIRE a répondu par la négative car il y a assez de place dans le bus actuel donc s'est légal. De plus, les bus de 90 places sont des bus articulés et sont interdits sur ce trajet et dès la rentrée 2018 il y aura moins d'élèves transportés. La muni n'est pas vraiment satisfaite mais doit se contenter de cela pour l'instant. R. Pedrazzini est absent ce soir car est à la séance de l'ASIRE. Ils suivent l'affaire de très près.</p> <p>Pour la rentrée 2018, les enfants de 1 à 7P devraient aller à Villars-le-Terroir et prendre le car postal. Les travaux du collège sont prévus mais selon le planning des travaux et les enclassements, il y aura peut-être des changements. Les 1 à 4P pourraient rester à Pailly ou Essertines, et ce n'est que les 5 à 8P qui iraient à Villars, voir les 7 et 8P uniquement. L'année prochaine les petits vont prendre un grand bus pour faire Pailly-Vuarrens car ils sont nombreux, le problème est que l'arrêt de bus actuel n'est pas possible avec un grand bus. Sont en discussion avec l'ASIRE pour trouver un arrêt de bus adéquat pour les petits mais à l'heure actuelle n'ont pas de réponse.</p> | |
| 4 | | S. Freymond | ASIRE, de qui parle-t-on ? | |
| 4 | | L. Cotti Brisebois | <p>Association scolaire intercommunale de la région d'Echallens. 26 communes se sont mises ensemble pour gérer les écoles. L'ASIRE fonctionne comme un conseil communal, elle gère les transports, les structures, les repas et le temps entre l'école.</p> <p>Déchetterie : Cela fait 5 mois et demi que la compacteuse est en test. Les utilisateurs semblent satisfaits. Elle réduit les coûts de transports mais coûte plus cher à la location. On la test encore jusqu'en octobre, si les coûts sont plus élevé qu'avec l'ancienne benne nous y renoncerons probablement.</p> <p>Eglise RAS</p> | |
| 4 | | D. Kummer | Qu'en est-il du triage du plastic ? | |
| 4 | | L. Cotti Brisebois | C'est trop cher pour le moment, de plus n'est pas recyclé mais souvent brûlé. On suit de près les évolutions. | |
| 4 | | N. Golaz | <p>Bâtiments : Le plancher du refuge à été mangé par le capricorne. Il a fallu agir rapidement avant les locations d'été. Le sol a du être refait. Reçoit encore des soumissions pour le stand de tir. Le tapis de l'église va être changé ces prochains jours.</p> <p>Vont voir s'ils arrivent à le louer le collège tel quel en attendant un autre projet car il continue de coûter.</p> | |

| | | | | |
|---|---|---------------------|--|--|
| | | | Police : des patrouilleurs scolaires vont être formés mais doivent attendre la finition des routes. Le projet est donc reporté à la rentrée. Le 10 mai Police secours seront présents ici le matin. Va suivre le cours RLPCR. Social et petite enfance rien de spécial. | |
| 4 | | D. Monod | Le cours RLPCR, c'est quoi ? | |
| 4 | | N. Golaz | Informe sur le rôle de la commune quand et comment intervenir et à quel moment faire appel à la police. | |
| | | S. Freymond | On parle de patrouilleurs scolaires, d'abribus. Mais il n'y a pas assez de passage piéton. Il faut protéger les enfants. | |
| | | H. Gerber | On en a déjà beaucoup parlé. Le souci chez nous est qu'il n'y a pas assez de fréquence de passage à l'heure pour valider un passage piéton. Nous avons tout de même pu en négocier. Est tout à fait d'accord mais n'a pas de solution miracle sauf le passage sous voie mais hors de prix. On va améliorer les arrêts de bus, mettre des panneaux lumineux. Nous allons en rediscuter avant de finaliser tout cela. | |
| 4 | | P. Giltay | On parle de déchet, de sécurité. A l'impression que l'on est les enfants pauvres. Dans les villages alentours, des choses sont mises en place et ici pas. Quand on paie on aime bien avoir un service. | |
| 4 | | H. Gerber | Pour la sécurité, avec une route de base c'est des céder le passage à l'heure actuelle ce n'est plus la priorité de droite. Les infos radars, il faut attendre la fin des travaux si le budget le permet. Pour les déchets, nous avons des taxes basses et les molochs, c'est la commune de Chavornay qui n'est pas comparable avec Vuarrens au niveau de la taille. | |
| 4 | | J.P. Buffat | On n'est pas les enfants pauvres, on a adhéré à l'AIAE, on a refait le restaurant, la grande salle. | |
| | | P. Giltay | Ne parlait pas de cela mais de la sécurité et des déchets car il entend régulièrement des discussions au village de ces sujets et s'en fait le porte-parole. | |
| 5 | Préavis municipal 2017-01 relatif à la rénovation de la cuisine du Lion d'Or | P. Vallotton | Le préavis a été reçu par la poste. Les rapports des commissions ont été envoyés par mail, ils vont donc être lus. | |
| 5 | Rapport de la commission ad'hoc | N : Bridel | Lecture du rapport : <i>Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,</i> <i>La commission désignée pour étudier le préavis susmentionné était composée de Mesdames Nicole Ferrari, Isabelle Balitzer, Nadia Bridel, MM. André Jaquier et Gabriel Buffat</i> <i>La commission s'est réunie le 5 avril ainsi que le 10 avril 2017, sous la présidence de la sous-signée.</i> <i>La séance du 5 avril a débuté avec la commission des finances ainsi que la présence de M. Jean-Philippe Buffat Municipal responsable des finances et Mme Nathalie Golaz Municipale responsable des Bâtiments communaux. Nous les remercions vivement pour leurs explications.</i> <i>Les deux commissions ont par la suite délibéré chacune de son côté.</i> | |

Madame Golaz a remis à la commission, le rapport du service de l'hygiène ainsi que tous les devis établis.

La séance du 10 avril a commencé par la visite de la cuisine et du local de stockage, et s'est entretenu avec M. Paul Naef que nous remercions. La commission a continué sa séance à l'ancien collège.

La Commune de Vuarrens a racheté tout l'équipement lors du rachat du bâtiment il y a environ 20 ans. Lors du changement de tenancier, il y a 10 ans, la partie café et restaurant a été refaite sans aucun travaux au niveau de la cuisine. Les appareils ont donc plus de 20 ans et à moyen, court terme il faudra envisager leurs remplacement.

Suite à une visite du service de l'hygiène qui a relevé plusieurs manquements, la cuisine doit être adaptée. Ce rapport date de mars 2016. Dans ce rapport, il est juste demandé de refaire les revêtements en mauvais état ainsi que la remise en état des différents agencements de cuisine qui ont passablement souffert du temps. Il n'est pas mentionné de devoir refaire la totalité de la cuisine.

La commission a relevé le fait que M. Naef, tenancier actuel, se rapproche de l'âge de la retraite (4-5 ans), et que c'est beaucoup d'investissement mais il nous paraît important de garder un restaurant dans notre village. Si M. Naef devait prendre sa retraite d'ici 4-5 ans il serait beaucoup plus facile de retrouver un nouveau tenancier avec une cuisine, bien équipée.

Pour la commission il est clair qu'il faut réaliser quelques chose, mais le projet présenté paraît disproportionné, il nous semble possible de faire quelque chose de très bien, à des coûts plus bas. Il faudrait étudier d'autres solutions car, dans le projet présenté, la réorganisation implique le déplacement la fosse à graisse qui a un coût conséquent.

Au niveau des devis établis, qui ont tous été étudiés, il en ressort, que des travaux ne sont pas prévus dans le budget soumis par la municipalité soit :

- Le démontage et l'évacuation de la cuisine actuel n'est pas mentionné dans les devis*
- La pose d'une résine au niveau des sols et murs ne peut pas être appliquée par-dessus le carrelage et le crépis existant (selon discussion eu avec M. Marina de A-Sim) Les travaux de retrait du carrelage et du crépis, ainsi que la réfection des surfaces, après retrait, ne sont pas prévu*
- Le carrelage au sol de la cuisine qui est ancien, est un carrelage posé au mortier donc très solide et extrêmement difficile à retirer. Il y a une probabilité qu'il soit amianté. Il faudrait donc le laisser et recoller par-dessus*
- Les gaines et tranchées réalisées par le sanitaire et l'électricien ne sont pas prévues d'être rebouchées*
- Le nettoyage final après travaux n'es pas mentionné*

Pour la commission il paraît impossible de respecter le budget tel quel.

Les travaux seraient prévus du 11 juillet au 8 août d'entente avec M. Naef.

Pour la commission les travaux peuvent être aussi prévus à une autre période, car la période choisie, tombe en plein dans la pause estivale du bâtiment. Ce qui a pour effet de devoir travailler avec des entreprises plus cher que d'autres.

La commission constate que les travaux ne sont pas supervisés par un professionnel. Mme Golaz nous a signalé que cela allait être un défi pour elle et qu'elle serait appuyée par M. Campini, de chez Recatec, fournisseur de l'agencement de cuisine.

| | | | | |
|---|--|------------------|--|--|
| | | | <p><i>La commission trouve ambigu, que la personne ayant le plus gros poste, puisse superviser les travaux avec Mme Golaz. Qui va le supervisé, lui ? en sachant que les plus-values éventuelles, pourront difficilement être refusées dans ce poste là.</i></p> <p><i>Pour la cuisine professionnelle, il n'y a eu qu'un devis demandé et la commission le regrette vivement. Un autre cuisiniste professionnel, pourrait avoir d'autres solutions à proposer, et un coût moins élevé.</i></p> <p><i>A l'unanimité, la commission recommande, au Conseil,</i></p> <ol style="list-style-type: none"> <i>1. De refuser le préavis tel que présenté</i> <i>2. De recommander à la municipalité de réétudier le projet dans sa globalité</i> | |
| 5 | Rapport de la commission des finances | L. Ciocca | <p>Lecture du rapport :</p> <p><i>Mesdames et Messieurs les conseillers communaux,</i> <i>La Commission des finances, composée de Messieurs Jean-Michel Buffat, Sylvain Buffat, Cédric Charlet et Luc Ciocca s'est réunie à 2 reprises. La première fois, le mardi 5 avril 2017 en présence de Madame Nathalie Golaz, municipale des bâtiments et M. Jean-Philippe Buffat, municipal des finances, afin de prendre connaissance du préavis municipal 2017/01, relatif à la rénovation de la cuisine du Lion d'Or. La 2e fois, le mardi 18 avril, les membres de la commission pour prendre connaissance des éléments complémentaires transmis par la municipalité, comprenant les indications sur les loyers versés par l'exploitant du Lion d'Or et sur les éléments du rapport d'inspection du service de la consommation et des affaires vétérinaires.</i> <i>Les municipaux présents en première partie de la séance du 5 avril, nous ont détaillé les points du préavis relatifs aux travaux envisagés et le point financier des travaux prévus pour cette rénovation de la cuisine, représentant un montant de Fr. 125'000.--</i> <i>Les travaux sont planifiés du 11 juillet au 8 août 2017, en partie pendant les 2 semaines de fermeture annuelle lors des vacances d'été.</i> <i>Monsieur Jean-Philippe Buffat, nous a communiqué les loyers versés par l'exploitant ces dernières années, ainsi que la méthode de calcul des ajustements selon le chiffre d'affaire réalisé.</i> <i>Le loyer est calculé à raison de 7% du chiffre d'affaire brut, jusqu'à hauteur de 550'000.—par année, soit un maximum de Fr. 3'200.--. Toutefois, le loyer ne saurait être inférieur à 2'300.—par mois. Les</i> <i>charges sont entièrement à la charge de l'exploitant. Les loyers encaissés durant les années 2012, 2013 et 2014 sont basés sur le loyer minimum de Fr. 2'300.— avec un petit rattrapage annuel variant de Fr 207.— à Fr 2'725.--.</i> <i>Gastro Suisse indique qu'un loyer de 8% du chiffre d'affaire est usuel et supportable dans la branche de la restauration.</i> <i>La commission a étudié la possibilité de reporter une partie des investissements planifiés à l'exploitant, mais compte tenu de la charge actuelle, cette éventualité ne nous paraît pas réaliste et mettrait en difficulté l'exploitation du restaurant. La commission décide de maintenir le statu quo et</i></p> | |

| | | | | |
|---|-------------------|----------|---|--|
| | | | <p><i>suggère de réévaluer ce loyer ultérieurement ou lors d'un changement d'exploitant. L'investissement de Fr 125'000.— pour la rénovation de la cuisine paraît supportable par les finances communales et possible en rapport au plafond d'endettement communal. Par contre, en l'absence d'un plan d'investissement quinquennal, il ne nous est pour l'heure pas possible d'exclure que cet emprunt ne pénalisera pas d'autres investissements nécessaires.</i></p> <p><i>Au vu de la date du rapport d'inspection (10 mars 2016), nous ne comprenons pas pourquoi cet investissement n'a pas figuré dans le budget 2017. Les appareils et travaux engagés dans cette rénovation ont certainement une durée de vie nécessitant un amortissement plus rapide que les 20 ans proposés, de même que les taux d'intérêt actuellement très bas des emprunts, nous paraît justifier un amortissement de 10 ans à la place des 20 ans envisagés. Après un long débat en commission, nous relevons que l'absence de consultation de plusieurs entreprises d'aménagement de cuisine, représentant la principale position des dépenses avec plus de la moitié du montant total, nous a particulièrement déplu et ne nous paraît pas normal pour une pratique de marché publique. Nous pensons que la municipalité doit élargir son appel d'offre à 3 entreprises par position. Nous regrettons également l'absence de variante, avec par exemple, uniquement une mise en conformité selon les défauts constatés. Cette variante permettrait de décider en toute connaissance de cause si nous voulons faire le minimum des travaux nécessaires ou si nous voulons améliorer la cuisine pour une meilleure attractivité. Au vu des éléments ci-dessus, la commission des finances est convaincue de la nécessité d'un caférestaurant dans notre village, et les finances communales actuelles permettent cet investissement de rénovation de la cuisine du Lion d'Or. La commission des finances demande que le préavis municipal soit amendé avec une durée d'amortissement de 10 ans, ce qui représente une charge annuelle pour le compte des bâtiments de Fr 12'500.--. La commission des finances, à sa majorité, vous recommande d'accepté le préavis municipal amendé, pour Autoriser le projet de rénovation de la cuisine du Lion d'Or Autoriser la municipalité à engager la somme de Fr 125'000.— Autoriser un emprunt auprès d'un établissement bancaire au meilleur taux pour financer ces travaux et fournitures Amortir cet emprunt sur une durée de 10 ans, représentant une charge annuelle de Fr 12'500.—</i></p> <p><i>Pour la commission des finances, le rapporteur: Luc Ciocca</i></p> | |
| 5 | Préavis municipal | N. Golaz | <p>Les Revêtements du sol et du plafond sont en mauvais états. Le carrelage et différents agencement de la cuisine également. Précise que le montage et l'évacuation de la cuisine sont compris dans le pris. Montre quelques photos. L'Entreprise Recatec construit tout elle-même avec différents corps de métiers.</p> | |

| | | | | |
|---|-------------------|----------------------------|---|--|
| | | | De plus il y a un gros souci de gaz qui pose des problèmes de sécurité et il est urgent d'agir quelle que soit la décision ce soir. Recatec a proposé de nous mettre gratuitement à disposition le chauffage pour remplacer le gaz en attendant les travaux définitifs si on les prend. Il n'y aura pas besoin de déplacer les fosses à graisse mais remplacer le plastic par du ciment. | |
| 5 | Discussion | P. Favez | Pourquoi pas d'autre appel d'offre ? | |
| 5 | | N. Golaz | C'est une entreprise de la région, ils ont fait la grande salle. Il y a un service après vente de qualité de par la proximité. A demandé 2 autres appels d'offre mais n'a pas encore de réponse. Par rapport à la date des travaux, c'est pendant les vacances du restaurant et cela ne va pas être plus cher et les délais devraient être tenus sans problème. | |
| 5 | | S. Freymond | Attention au conflit d'intérêt, si d'autres entreprises entendent parler de cela et font recours. | |
| 5 | | I. Wipfli - Thonney | Ce n'est pas du marché public. | |
| 5 | | P. Vallotton | Typiquement l'exemple de cette remarque ne faisant pas partie du préavis, on ne doit pas en discuter. S'il y a une erreur fondamentale sur le préavis, selon le préfet, on attend qu'une entreprise fasse recours, que cela suive son cours et que les instances cantonales qui s'adressent à la municipalité. Ce n'est plus le rôle du conseil de s'assurer de cela. Voilà un exemple de ce dont on parlait plus haut. | |
| 5 | | D. Kummer | On peut faire confiance à la municipalité. Ce n'est pas un marché public, on est bien en-dessous du minimum qui est de 250'000.- | |
| 5 | | R. Mas | Appuie le fait qu'il n'y a qu'une offre. Il y aurait peut-être d'autres idées, sans parler du prix. 3 offres semblent être le minimum pour se faire une idée. | |
| 5 | | A. Roy | Qu'est-ce qu'on fait si cela ne passe pas ce soir, vu le problème de sécurité urgent à traiter ? | |
| 5 | | P. Vallotton | Le préavis ne doit en aucun cas être accepté sur la base du risque de sécurité. Cela ne doit pas être pris en compte dans notre vote. | |
| 5 | | A. Roy | Voulait que cela soit clair que le problème de sécurité n'avait rien à voir avec notre vote de ce soir | |
| 5 | | P. Giltay | Le rapport date de 2016, il s'est passé une année et maintenant on se trouve dans l'urgence. Pourquoi avoir attendu si longtemps ? | |
| 5 | | N. Golaz | A repris le dossier dès son arrivée, mais les choses prennent du temps. La commune a obtenu un délai mais si cela était du | |

| | | | | |
|---|--|--------------------------|---|--|
| | | | domaine privé les travaux auraient du être fait rapidement. | |
| 5 | | O. Piot | A quand est fixé le délai ? | |
| 5 | | I. Wipfli-Thonney | Pas de délai officiel mais en principe cet été. Ils s'attendent à ce que cela soit fait à ce moment-là et si ce n'est pas fait à ce moment là il y aura des sanctions. | |
| 5 | | P. Vallotton | Insiste sur le fait que le délai ne doit pas influencer notre vote. Si cela ne passe pas nous aurons quand même fait quelque chose. On ne vote pas pour quelque chose parce que l'on a un ultimatum. De plus il y a encore un conseil de prévu avant l'été. | |
| 5 | | O. Piot | Ne peut-on pas repousser cette votation. Mal à l'aise de voter aujourd'hui, surtout si on va recevoir d'autres appel d'offre. | |
| 5 | | P. Vallotton | A la municipalité de décider si elle retire son préavis ou non. | |
| 5 | | M. Buffat | A sa connaissance, le prix lui semble très correct, c'est une entreprise connue dans la région. La commune a déjà travaillé avec et n'a jamais eu à se plaindre. L'été est une bonne période pour faire les travaux, si on fait plus tard, on devra faire une baisse de loyer ou autre pour manque à gagner. Pense que nous devrions voter comme le propose la commission des finances. | |
| 5 | | N. Golaz | Selon le rapport reçu, le délai est pour l'été et immédiatement pour le problème de gaz. | |
| 5 | | J. Lampo | La commission des finances arrive à une décision à majorité. Y a-t-il un rapport de minorité ? | |
| 5 | | L. Ciocca | Non, il n'y a pas de rapport de minorité. | |
| 5 | | P. Vallotton | Les deux commissions travaillent de manières différentes. La commission des finances étudie spécifiquement l'aspect financier alors que la commission ad'hoc étudie le sujet, l'objet du préavis lui-même. | |
| 5 | | J.M. Buffat | Veut défendre la muni, car a été dans cette position. Ils ont pris leur fonction il y a peu et cela passe très vite, le temps de faire les devis, d'analyser, etc. Ce n'est pas leur but de nous mettre la pression mais bien la réalité. On va devoir de toute façon dépenser dans l'urgence même si on refuse le préavis et au final cela risque de coûter plus cher. Même si c'est regrettable de ne pas avoir eu d'autres offres cela semble être une bonne solution. | |
| 5 | | F. Verly | Rejoint l'avis de M. Buffat. Trouve le projet bien. Comprend l'avis de la commission mais sur le fond, trouve le moment bien choisi et le prix ne le choque pas du tout. Nous avons eu la réponse pour ce qui est du démontage et de l'évacuation mais pas sur les autres points relevés par la commission ad'hoc. | |
| 5 | | N. Golaz | Le problème de l'amiante doit encore être étudié. Pour ce qui est du nettoyage final, les employés communaux pourront s'en charger. | |
| 5 | | N. Bridel | Pour le nettoyage, s'il y a du carrelage il faut y aller à l'acide et cela ne peut pas être fait par les employés communaux. Il y | |

| | | | | | |
|---|---|--------------------------|--|--|--|
| | | | aura des améliorations à faire pour les gaines sanitaires. | | |
| 5 | | C. Charlet | Au vu de cela, les 6000.- de divers et imprévus vont-il être suffisant ? | | |
| 5 | | J.P. Buffat | C'est ce que l'on compte habituellement. Encore pour un aspect technique, cela n'a pas été mis au budget car ce n'est pas une dépense usuelle. Se retrouvera en 2018 au niveau du budget 2018. Par rapport à la proposition d'amendement : amortissement ne veut pas dire remboursement. Le seul impact de l'amortissement sera au niveau comptable, mais cela restera à rembourser. | | |
| 5 | | O. Piot | Connaît l'entreprise. Elle est sérieuse et de qualité. Est rassuré même si l'on n'a pas d'autre devis. | | |
| 5 | | H. Gerber | En 2005, c'est M. Campini (Recatec) qui a fait le suivi des travaux, cela bénévolement. Un architecte coûterait d'avantage. Le nettoyage de la cuisine, le test d'amiante ce ne sont pas des frais important au vu du budget de 125'000 qui est très raisonnable. | | |
| 5 | | D. Kummer | On oublie de penser à la valeur du bâtiment. Nous avons tout refait, investit sauf la cuisine. Si demain nous devons le vendre, avec la cuisine actuelle il perdrait énormément de sa valeur. | | |
| 5 | Vote sur le préavis 2017-01 | P. Vallotton | Clos la discussion. La municipalité demande la suspension de la séance. La séance reprend 3 minutes plus tard. On passe au vote. L'Amendement est accepté avec 21 voix contre 7 refus et 4 abstentions. Le Préavis amendé est accepté à 18 voix contre 9 refus et 5 abstentions. Préavis 2017-01 accepté. | | Le préavis 2017-01, relatif à la rénovation de la cuisine du Lion d'Or amendé est accepté |
| 6 | Motion dite J.M. Buffat concernant la zone périphérique en regard au PDR | P. Vallotton | Pour rappel, 22 mars 2015 le PDR a été approuvé par le conseil. En 2016, J.M. buffat a déposé une motion concernant une zone périphérique demandant à la muni d'étudier à quoi elle correspond et voir ce que l'on pouvait en faire afin de valoriser le village. Nous avons donc traité cela comme une motion. Lors de la visite du préfet en janvier, lors d'une discussion, il en ressort que cela aurait du être traité comme un postulat, car le PDR est de la compétence de la muni bien que nous avons tout de même voté ce même PDR. S'ensuit un grand nombre de mails avec la préfecture et nos avis divergent toujours. Le postulat invite la muni. à étudier le sujet et de faire une proposition tandis que la motion contraint à faire une étude, un projet avec un délai. La question qui se pose, est de savoir si nous traitons cela comme une motion ou postulat ? A discuté avec J.M. Buffat qui n'est pas très à l'aise car aimerait vraiment que cela soit traité. Ne sait plus quoi faire. De plus, visiblement la municipalité a une réponse à cette motion/postulat. | | |
| 6 | | I. Wipfli-Thonney | Veut répondre par rapport à ce qui a été évoqué en début de séance. L'aménagement du territoire est de compétence de la municipalité. On ne peut donc pas traiter ce sujet comme une motion. Lors de la discussion avec le préfet, pour elle il était clair que ça ne pouvait plus être une motion et qu'il fallait changer cela en postulat. C'est seulement sur la forme, car sur le fond le sujet est traité. Elle a d'ailleurs une réponse a donner au conseil ce soir. La motion ne peut même pas être retirée vu qu'elle est caduque. | | |
| 6 | | P.Vallotton | C'est là que l'on n'est pas d'accord, et qu'il n'a pas de réponse du préfet. Pourquoi le conseil a du approuver le PDR si | | |

| | | | | |
|---|--|--------------------------|--|--|
| | | | l'aménagement du territoire est uniquement de la compétence de la municipalité ? Pour moi c'est de la compétence des 2. De plus une motion pourrait déboucher sur un règlement communal qui de toute façon serait soumis au conseil, donc de sa compétence. | |
| 6 | | J.M. Buffat | Il n'a pas fait cela pour embêter la muni. mais aujourd'hui on nous impose des éoliennes, on a un trafic important de poids lourds et aucune compensation, l'ASIRE nous supprime le collège. Arrive ce PDR. Et là nous avons cette zone verte, sur laquelle il y a un règlement de construction, ce n'est pas de la zone agricole et nous pourrions le monnayer, on a assez donné. Nous aurions une monnaie d'échange, ou trouver un projet pour valoriser cette zone. Après, un postulat ou une motion, c'est égal, il voulait s'exprimer sur ce point. | |
| 6 | | J. Lampo | La motion peut en tout temps être changée en postulat, la muni peut le demander à J.M. Buffat. | |
| 6 | | P. Vallotton | La motion est contraignante, elle oblige la muni à traiter le sujet, le postulat non, cela change quand même pas mal les choses. | |
| 6 | | J. Lampo | La réponse appartient à J.M. Buffat. | |
| 6 | | J.M. Buffat | Il y a une affaire de bon sens, avec un postulat la muni peut tout à fait faire quelque chose de censé. | |
| 6 | | P. Vallotton | Propose de voter cela. Regrette la manière dont cela s'est fait avec la préfecture, ne reproche rien à la muni. | |
| 6 | | I. Balitzer | Peut-être que ces conflits arrangent le canton. Ils ne savent pas bien quoi faire de ces zones dites réservées. Il aimerait bien sûr les passer en zone agricole. Il faut passer par-dessus cela, tenir compte de la volonté du motionnaire, ce qui semble déjà avoir été fait. A son sens il est faux de dire que l'aménagement du territoire est de compétence de la municipalité. C'est une compétence fédérale, cantonale et communale. | |
| 6 | Vote sur la motion dite J.M. Buffat | P. Vallotton | Clos la discussion. Vote afin de passer la motion en postulat . Postulat accepté avec 23 voix contre 4 refus et 4 abstentions. | La motion est changée en postulat |
| 6 | | I. Wipfli-Thonney | A une réponse à nous donner bien que pas complète. La 4 ^{ème} adaptation du PDR est finalisée mais n'a pas encore été approuvée, cela est agendé au 2 ^{ème} semestre 2018. On nous a confirmé oralement que cette zone verte est bien de la zone à bâtir. Cela pourrait nous permettre le passage à une zone agricole ou inconstructible et avoir une compensation pour des projets réalisés avant la fin de la période transitoire. Là il y a déjà un vrai progrès, nous avons une réponse claire, bien que orale pour l'instant. Il y aurait 15.9 ha mais éventuellement nous arriverions à 19ha. Nous avons donc fait quelques démarches pour voir avec quels projets nous pourrions avoir des compensations. Quelques uns sont en cours, d'autres à venir. Les interlocuteurs intéressés sont d'accord de participer aux frais d'étude de dézonage. A savoir encore que lorsque ces terres deviennent agricoles elles pourront se retrouver avec des hangars et autre. Le but de ces zones vertes était d'éviter cela. | |
| 7 | Propositions individuelles | S. Maire | Elle remercie la muni pour le pointage en cours d'année. A beaucoup apprécié. Question au président, qu'en est-t-il des envois des convocations par mail ? | |

| | | | | |
|---|--|---------------------|---|-------------------------------|
| 7 | | P. Vallotton | Est embêté avec cela car il y a des Conseillers qui n'ont pas de mail. Si quelqu'un reçoit par mail et l'autre par courrier cela complique énormément le travail au niveau du bureau. A bien entendu les remarques. Retiens que le papier n'est finalement pas plus mal pour la majorité d'entre nous. Nous ne sommes encore pas prêts pour le passage au mail. | |
| 7 | | S. Maire | Ne reçoit toujours pas le Vuarrens info. | |
| 7 | | N. Golaz | Oui c'est problématique et ce n'est pourtant pas les mêmes personnes, on va voir avec les enfants qui font la tournée. | |
| 7 | | G. Buffat | Il y a eu un tout ménage pour les haies. Mais Quand on vient depuis Pailly, la haie de l'ancienne forge n'est pas taillée du tout. | |
| 7 | | H. Gerber | Effectivement, nous allons avertir le nouveau propriétaire. | |
| 7 | | A. Jaquier | N'a pas de mail et n'a rien reçu pour le changement de date de cette séance, ni les rapports des commissions. | |
| 7 | | P. Vallotton | Avait averti par mail mais ce qui fait foi ce sont les convocations. Pensera à le mettre au pilier public la prochaine fois. N'est pas tenu de le faire légalement. Pour les rapports, on ne peut pas les envoyer par courrier à la dernière minute, on les lit en séance et ceux qui ont un mail ont la chance de les lire avant. | |
| 7 | | A. Jaquier | Félicite pour le choix de la composition de la commission ad'hoc | |
| 7 | | P. Vallotton | Remercie, essaie effectivement de mettre les compétences au bon endroit. | |
| 7 | | O. Piot | Au fond de la salle, il est difficile de comprendre tout le monde. Est-t-il possible d'utiliser un micro ? | |
| 7 | | P. Vallotton | Oui on peut voir pour un micro mais le déplacer est difficile. Peut-être disposer les tables autrement. Va y réfléchir. | |
| 7 | | D. Kummer | Propose que celui qui parle se déplace sur les côté et on garde le micro pour la muni | |
| 7 | | P. Vallotton | Plus personne ne demandant la parole, il remercie les conseillers et clôt la séance. | Fin du conseil à 22h38 |

PV adopté par le Conseil Communal du mardi 06 juin 2017

Le président:




La secrétaire:

